

Présentation ORSEC

Formation
« gestion des crises et
sécurité civile » - jeudi 4 avril 2019
salle Estérel



La crise, c'est quoi ?

Toute situation, événement, ou catastrophe qui dépassent le niveau de gestion et de réponse courant des acteurs

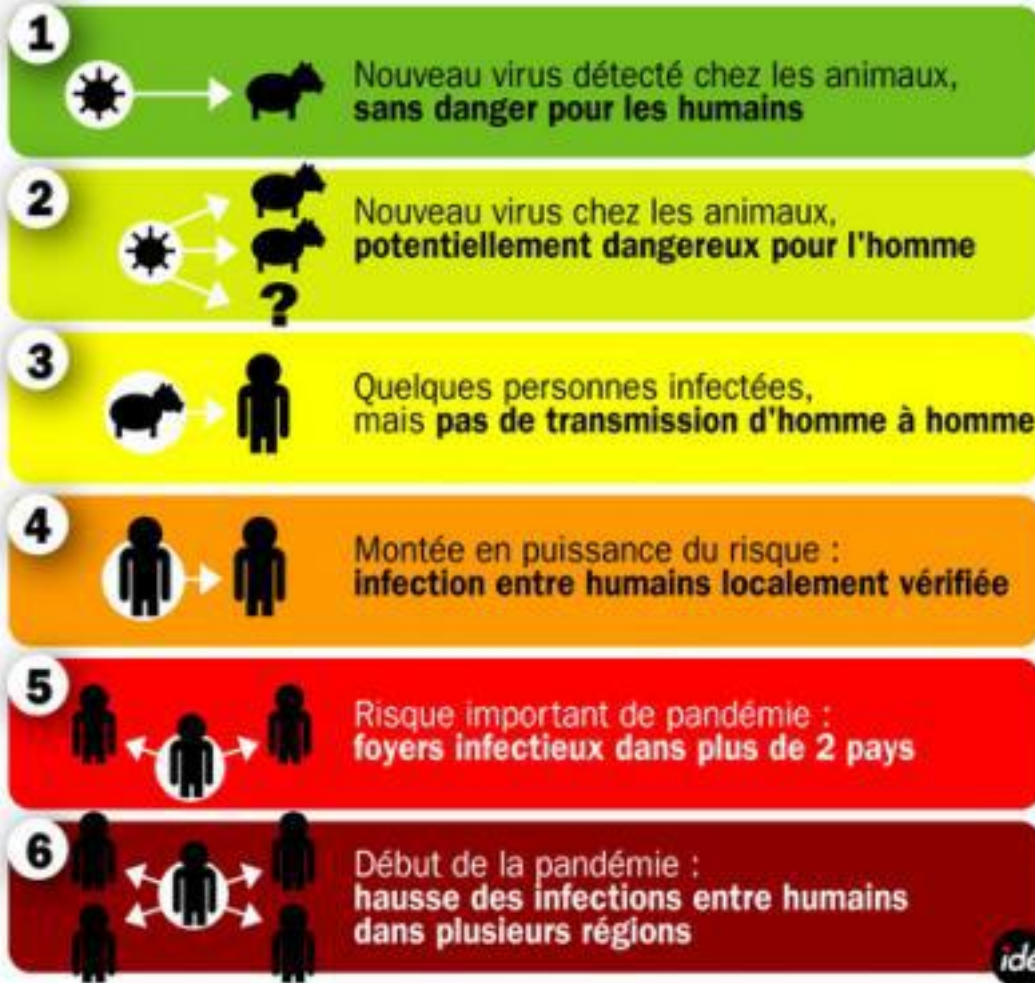


L'explosion de l'usine AZF en 2001 = *risque industriel*



La grippe A en 2009 = *risque sanitaire*

Pandémie : les 6 niveaux d'alerte de l'OMS



Les inondations des Alpes-Maritimes de 2015 = *risque naturel*



L'attentat de Nice en 2016 = *menace liée à l'homme*



L'agression au lycée Tocqueville à Grasse en 2017



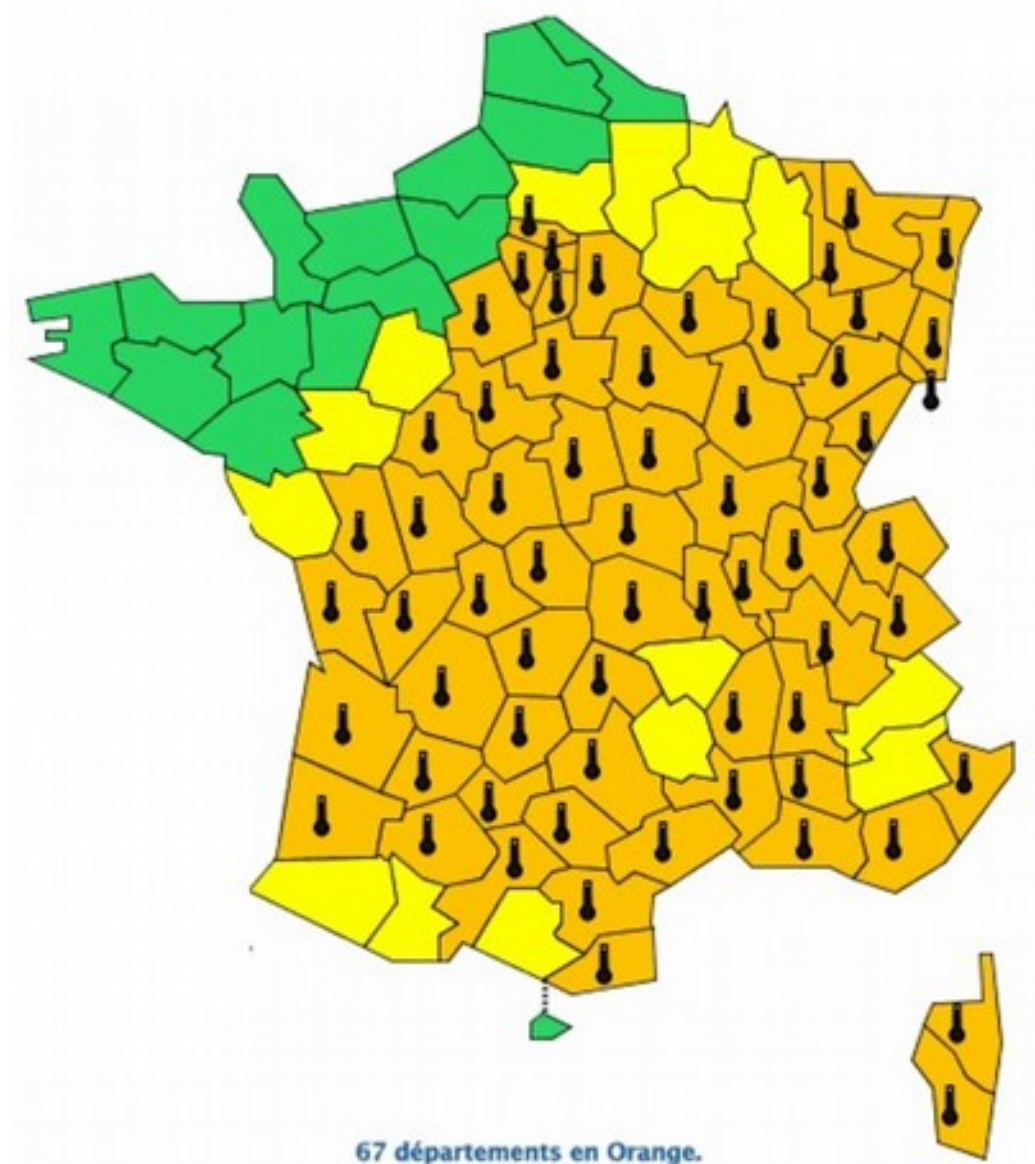
L'avalanche d'Entraunes en 2018



L'épisode de neige en février 2018 à Montpellier



L'épisode de canicule en août 2018



Les intempéries dans l'Aude en octobre 2018



La tempête Adrian en Corse en octobre 2018



Qu'est-ce-que l'ORSEC ?

Depuis 2004 : évolution de l'ORSEC avec la loi de modernisation de la sécurité civile



→ **ORSEC** désormais pour **organisation de la réponse de sécurité civile**

→ passage d'un culture administrative à **un dispositif pleinement opérationnel**

→ le **citoyen** devient acteur majeur de la sécurité civile « toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile »

Les différents aspects d'une gestion de crise :

La préparation : connaissance de son environnement et démarche de travail inter-services

- l'information préventive et la connaissance des risques
- la planification ORSEC et les exercices de gestion des crises

La gestion : attitudes réflexes et organisation solide

- une autorité décisionnelle
- les postes de commandement (COD, PCO...)
- l'information des populations (réseaux sociaux, médias, CIP...)
- la communication de crise

L'après : démarche d'amélioration continue

- les RETEX et plans d'action

Les différents acteurs d'une gestion de crise :

Les autorités responsables de la sécurité

- président de la République, Premier ministre, ministre de l'intérieur, préfets, maires

Les acteurs terrain

- sapeur-pompiers, SAMU, personnels hospitaliers
- policiers, gendarmes, militaires, agents municipaux, agents de sécurité privée...
- les bénévoles des associations de sécurité civile








Les acteurs mobilisés dans les cellules de crise

- tous les services qui permettent d'aider et de conseiller les autorités dans leur prise de décision
- les agents d'astreinte, les cadres et opérateurs « métier »

Comment gère-t-on la crise ?

Les différentes structures de commandement :

→ sites ou cellules de crise où sont prises les décisions en matière d'intervention, d'information, d'anticipation

Dispositif	Déclenchement	Autorité	Rayon d'action
ERCC <i>Emergency Response Coordination Centre</i>	<ul style="list-style-type: none"> Catastrophes naturelles nécessitant coordination au niveau Européen 	Commission Européenne	Européen 
CIC <i>Centre Interministériel de Crise</i>	<ul style="list-style-type: none"> Crises majeures (catastrophes naturelles majeures, attentats, ...) 	Ministre de l'Intérieur	National 
COGIC <i>Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises</i>	<ul style="list-style-type: none"> Catastrophes naturelles et technologiques de faible et moyen niveaux 	Ministre de l'Intérieur	National 
COZ <i>Centre Opérationnel de Zone</i>	<ul style="list-style-type: none"> Crises dans plusieurs départements de la Zone 	Préfet de Zone	Zonal 
COD <i>Centre Opérationnel Départemental</i>	<ul style="list-style-type: none"> Crises dans le Département 	Préfet de Département	Départemental 
PCO <i>Poste de Commandement Opérationnel</i>	<ul style="list-style-type: none"> Crises dans une zone précise du Département 	Préfet de Département	Départemental 
PCC <i>Poste de Commandement Communal</i>	<ul style="list-style-type: none"> Crises de faible niveau dans une commune 	Maire	Commune 

La cellule interministérielle de crise (CIC) :

→ instance décisionnelle instaurée au niveau national



Le centre opérationnel départemental (COD) :

→ rôle *stratégique* en gestion des crises

25 jours en 2018

- outil de coordination et de décision placé sous la responsabilité du préfet en tant que DO : présence des différents acteurs et opérateurs du département (services de l'Etat, collectivités territoriales, services opérationnels et opérateurs privés...)
- outil de collecte, de synthèse et de remontée des informations
- outil de formalisation des demandes de renforts extra-départementaux



Le poste de commandement opérationnel (PCO) :

→ rôle *tactique* en gestion des crises

44 jours en 2018

- outil d'aide à la coordination des interventions terrain
- outil d'appui relatif aux modalités de prise en charge des victimes
- outil permettant aux autorités d'avoir une vision plus proche de l'événement



Comment se prépare-t-on à la
gestion de crises ?

Les exercices de gestion des crises :

- obligatoires en application de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile responsabilité du préfet de département
- au minimum : 4 exercices / an
- **permettent de s'approprier, tester et mettre à jour les outils internes** : les planifications, les procédures d'intervention, les fiches réflexe, les annuaires...
- **reposent sur une coopération inter-services essentielle** en gestion de crise
- doivent impliquer les communes et les citoyens
- prévoient systématiquement un RETEX dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue
- participent à **préparer et entraîner les équipes**

Programmation des exercices en 2019 :

- exercice NOVI attentat à Menton le 2 avril
- exercice accident aérien le 13 avril
- exercice POLMAR le 28 mai
- exercice spéléo secours en septembre
- exercice tuerie de masse en ZGN en novembre
- exercice tunnel de Tende en décembre



Comment informer et alerter lors
d'une crise ?

Rappels réglementaires :

- **la décision de déclenchement de l'alerte relève de l'exercice d'un pouvoir de police administrative générale**
- le directeur des opérations (DO) - le maire ou le préfet - en a donc la responsabilité
- il y a une **obligation de résultat** et non de recours à des vecteurs de diffusion spécifique
- **le maire est l'autorité de droit commun** chargée de prendre la décision de déclencher l'alerte (*5° de l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales*)

Les outils de diffusion :

- la cellule d'information du public
- les services de radio et télévision notamment les **médias de service public** locaux : France 3, France Bleu Azur
- les **sirènes**
- l'**automate d'appel**
- l'affichage dans les **lieux publics** : exemple les panneaux à message variable (PMV)
- l'ensemble moyen d'alerte (EMA) : mégaphone installé sur un véhicule
- le boîtier d'alerte
- la **téléphonie mobile**
- les **médias sociaux**
- les sites web institutionnels
- les **réserves communales de sécurité civile (RCSC) et les polices municipales** : exemple le porte à porte

Quelques constats :

- attention à la **confusion entre vigilance et alerte**
- éviter le phénomène de **banalisation de la vigilance**
- bien **communiquer les conduites à tenir**, via les messages d'information, plus explicites, qui doivent accompagner l'alerte (pendant et après la crise)
- veiller à utiliser des **moyens redondants** de diffusion
- communiquer **la fin de l'alerte**
- **sensibiliser les populations** à la compréhension de ces messages et à l'adoption des bons comportements en cas de crise, **développer une culture du risque**
- **intégrer aux outils de planification les conduites à tenir** liées aux vigilance et alerte



Distinction vigilance / alerte :

- ***l'alerte*** : logique de « tout ou rien »
 - en **phase d'urgence**
 - lors d'un **danger imminent** ou **en cours de réalisation**
 - diffusion aux **seules personnes directement concernées** par l'événement
 - véhiculée par un signal qui appelle les populations à adopter un **comportement réflexe** de sauvegarde partir/rester

Exemple : les sirènes

78 % des français l'ignorent (sondage 2013)

Savoir réagir à l'alerte lors d'une crise majeure

Le signal national d'alerte

son montant et descendant, émis par les sirènes

L'alerte : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

Fin de l'alerte : son continu de 30 secondes

Les essais mensuels : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes tous les 1^{ers} mercredis du mois

Être acteur de sa sécurité

Sachez réagir

- > À quels risques êtes vous exposés ?
- > Reconnaissez-vous le signal national d'alerte ?
- > Connaissez-vous les comportements réflexes de sauvegarde ?
- > Confinement ou évacuation : comment choisir ?

Respectez les consignes
Les autorités vous indiqueront comment vous mettre en sécurité.

L'alerte : un danger imminent ou en cours

- > **Réagissez** immédiatement.
- > Adoptez les **comportements réflexes** de sauvegarde

- Mettez-vous en sécurité**
Rejoignez sans délai un bâtiment.
- Tenez-vous informés**
Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions.
- Restez en sécurité**
N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale**

À proximité d'un barrage hydraulique, si vous entendez le signal national d'alerte ou le signal spécifique « corne de brume », rejoignez sans délai un lieu en hauteur.

Être citoyen, c'est agir. Vous aussi, soyez prêts.

Pour se protéger des risques, il faut les connaître. Renseignez-vous en mairie ou en préfecture.

Du sur : www.risques.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr
www.prim.net

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
SÉCURITÉ CIVILE

Distinction vigilance / alerte :

- ***la vigilance*** : logique de seuil d'intensité d'un phénomène prévisible
 - en amont de l'événement, **mesure préventive**
 - véhiculée par différents moyens d'information : communique aux populations les **consignes de prudence**
 - s'adresse à un **large public**

Exemple : la vigilance météo

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

Pas de vigilance particulière.



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère du Développement durable

VIGICRUES

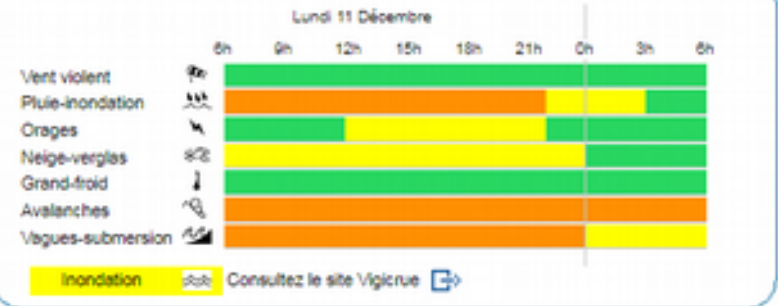


10 départements en Orange.



6 - ALPES-MARITIMES

Mise à jour: Lundi 11 Décembre 2017 à 6h



Bulletin de vigilance Régional.

CENTRE METEOROLOGIQUE INTERREGIONAL D'AIX-EN-PROVENCE

Liens utiles :

- www.risques.gouv.fr
- www.interieur.gouv.fr
- www.prim.net

Coordonnées :

Anne-Cécile NOVELLA

préfecture des Alpes- Maritimes

cabinet du préfet

direction des sécurités

responsable du service interministériel de défense et de protection civiles

04.93.72.23.10 / anne-cecile.novella@alpes-maritimes.gouv.fr